

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale de FAIR du 16 mai 2024

Sur convocation du Président Frédéric Tiberghien, les adhérents de l'association FAIR se sont réunis en Assemblée Générale le **16 mai 2023 à 13h30 à l'AGECA (177 rue de Charonne, 75011 Paris)**. L'ordre du jour ayant été communiqué aux adhérents dans les délais prescrits par les statuts de l'association et sans remarque préalable, la séance débute à l'heure indiquée.

Le quorum de 25% des membres du 1^{er} collège présents ou représentés étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

1. Désignation du Président de séance, du Secrétaire et de deux scrutateurs

Sur proposition du Président, l'Assemblée Générale de FAIR, après en avoir délibéré, décide de désigner :

- en qualité de Président de séance, Frédéric Tiberghien, à l'unanimité ;
- en qualité de Secrétaire de séance, Laurent Chéreau, à l'unanimité ;
- en qualité de scrutateurs, Céline Scordia et Philippe Poiré, à l'unanimité.

2. Approbation du PV de l'Assemblée Générale du 20 avril 2023

L'Assemblée Générale de FAIR approuve le Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 avril 2023, à l'unanimité.

3. Rapport Moral du Président

Le Président présente son Rapport Moral.

Il juge l'association toujours aussi attractive, en foi des nouveaux membres accueillis durant l'année 2023, avec 143 membres en fin d'année contre 137 en début d'année. Cette attractivité repose sur une communication intensifiée en 2023, sur la qualité des travaux des Groupes de Travail, sur la qualité des études et des publications, ainsi également que sur les partenariats qui permettent de s'insérer dans des réseaux utiles. Elle vient aussi de l'équipe très compétente, dont la qualité est d'ailleurs reconnue à l'extérieur. Le Président souligne enfin la force du plaidoyer qui permet d'attirer de nouveaux adhérents.

Au sujet des faits saillants de l'année, le Président revient sur un premier grand acquis de 2023 concernant l'évolution du label. Le comité du label a effectué un travail remarquable, permettant d'intégrer les codes de l'investissement à impact social, en lien avec le Conseil d'Administration qui a approuvé une entrée en vigueur des nouvelles règles du label au 1er octobre 2023. Le Président se félicite de la qualité des travaux, mais aussi des résultats obtenus puisqu'en dépit de la crainte de la perte de produits labellisés, ce label a bel et bien pris sa place. Le Président souligne également l'opération de communication sur le label pour ses 25 ans, le mettant notamment en lumière par une belle publication du Conseil Scientifique.

Le deuxième grand acquis de 2023 a été la mise en place de FAIR DATA ROOM, un outil très utile pour les adhérents, qui a coûté cher mais qui permet aux membres et à l'association de renseigner plus de données de qualité. Cet outil pourrait permettre à terme de nouveaux services, comme la comparaison entre pairs, mais il pourrait aussi permettre à l'association de coopérer plus avant avec d'autres structures. Cette plateforme continuera d'évoluer en 2024.

Le troisième grand acquis de l'année est le lancement des travaux du NAB France (ex Comité Consultatif Français pour l'Investissement à Impact) entre FAIR, le FIR et France Invest. Le Secrétariat est assuré par FAIR. Il exhorte l'association à poursuivre cette politique de partenariats sur projets, sur l'exemple du NAB France qui rassemble trois acteurs couvrant tout le spectre de la finance à impact, et dont les travaux pourraient vraisemblablement servir de référence à la place de Paris. Au secteur de relever le défi de faire de cette place, la plus grande d'Europe, celle qui soit toujours la plus avancée en termes de "nouvelle finance" !

Le Président formule un regret pour 2023, dont FAIR n'est pas responsable, c'est l'arrêt des AMI pour de nouveaux Contrats à Impact Social. Sur ce point il pense utile de poursuivre le dialogue avec les investisseurs institutionnels, qui pourraient prendre le relais du retrait de la puissance publique. En effet, les CIS peuvent constituer une solution pour financer des innovations de rupture permettant de pallier les manques du service public.

Frédéric Tiberghien termine son Rapport Moral par la mention du nouveau Plan Stratégique 2024-2026, étape importante de la vie associative, et bâti au bon moment du renouvellement de la gouvernance, Présidence compris. Il remercie vivement l'équipe, la Direction, les Comités, les Membres et les partenaires pour le succès de cette année intense.

4. Rapport d'activités 2023

Le Directeur Général détaille l'activité de l'association pour 2023.

Il souligne également en introduction la belle augmentation du nombre d'adhésions : FAIR regroupe désormais 143 adhérents au 31 décembre, dont 21 nouveaux membres en 2023, avec des profils diversifiés.

Avant la fusion, les deux structures Finansol et l'ILab cumulaient 104 adhérents, et le jour de cette Assemblée Générale FAIR en compte 151. Il remercie le Comité des Adhésions pour son travail.

Patrick Sapy rappelle ensuite la vision de l'association et invite les membres à prendre connaissance du manifeste publié dans le Rapport d'Activité comme dans le Plan Stratégique.

Il revient sur les activités réalisées durant l'année :

- En termes de promotion de la finance à impact social, l'association a animé des temps forts de communication (Baromètre, Semaine, événements). Elle compte désormais 36 000 abonnés sur les réseaux sociaux, et est intervenue à 95 reprises auprès du grand public ou de la presse. Le Directeur Général souligne la réussite de la dernière campagne coordonnée par Lenaig Naudais avec une nouvelle agence, mais également la newsletter grand public de très grande qualité.
- En termes de partage de pratiques, outre les publications du Zoom, du Panorama de la finance à impact et d'un rapport du Conseil Scientifique, FAIR a accompagné la DG Trésor dans deux appels à manifestation d'intérêt sur les contrats à impact, et a publié un guide pratique et une étude de cas sur les contrats à impacts. Elle a également participé au GSEF (Forum Mondial de l'Economie Sociale et Solidaire) à Dakar et publié un rapport sur les écosystèmes d'innovation technologique au service des ODD, dans le cadre d'Horizon Europe.
- En termes de plaidoyer, FAIR a bâti un plaidoyer commun autour de trois sujets : IR PME ESUS / IR SIEG pour les foncières solidaires, dans le cadre du Projet de loi de finances ; Règlement SFDR auprès de la commission européenne ; et Règles des fonds solidaires à la demande la DG Trésor. L'association a également publié neuf contributions et tribunes, et a assuré l'animation du NAB France, avec lequel elle a participé au Sommet du Global Steering Group à Malaga.
- En termes de services aux membres, FAIR a animé une Convention d'Affaires ayant réuni 26 porteurs de projets et 21 financeurs, elle a assuré une session de sensibilisation à la Finance solidaire, avec le Mouvement Associatif, et a été sélectionnée comme point de contact en France du fonds européen pour l'emploi et l'innovation sociale (EaSI). Le Directeur Général ne revient pas sur la refonte du label et le développement de FAIR DATAROOM, deux sujets déjà bien abordés par le Président.

- En termes d’animation du collectif enfin, il cite les infolettres, les newsletters, et mails dédiés, l’organisation de webinaires sur les actualités du secteur, mais également l’organisation d’événements et débats, ainsi que l’animation des cinq Groupes de Travail (Communauté de l’actionnariat solidaire, Foncières solidaires, Pratiques d’impact des financeurs et investisseurs à impact, Solidarité internationale et Cercle des investisseurs à impact social en partenariat avec la Banque des Territoires).

Patrick Sapy remercie les partenaires structurels, les partenaires de projets, ainsi que les entreprises mécènes de compétences et le partenaire média de l’association.

Il présente ensuite la liste des nouveaux adhérents 2023 de l’association, personnes morales ou physiques ; et invite les membres présents à se présenter rapidement à l’assistance.

5. Compte rendu d’activités du Comité des Fondateurs

Patrick Sapy donne la parole aux représentants et Présidents des Comités statutaires.

Marie Leclerc-Bruant, représentante désignée du Comité des Fondateurs au Conseil d’Administration, rappelle que ledit Comité rassemble les fondateurs des deux structures mères de FAIR, et s’est réuni durant l’année avant chaque Conseil d’Administration, de même qu’avant la présente AG.

Le Comité des fondateurs salue le travail de l’association (consolidation de l’association, croissance des membres, équipe très experte, projet stratégique). Le Comité salue le projet stratégique, situé dans la continuité du plan précédent, et qui place au centre le sujet de l’impact social et environnemental que veut avoir le collectif face aux défis auxquels font face les territoires. Elle note les deux axes importants que sont la mobilisation des épargnants et le travail en collectif.

En étant précurseur des sujets de finance à impact social, FAIR se doit de demeurer à l’avant-garde des enjeux et des outils, et de se remettre toujours en questionnement, questions qui occupent le Comité des Fondateurs. Elle cite en exemple la refonte du label, mais également le nouveau Groupe de Travail sur la question des exclusions qui représente un enjeu fort pour les années à venir face aux questionnements des épargnants, et pose la question du regard de FAIR sur les actifs cotés, donc de sa place par rapport au label ISR.

6. Compte-rendu d’activité du Comité des Adhésions

Mage Loys-Carreiras, Présidente du Comité des Adhésions, présente l’activité 2023 du comité.

Le Comité vérifie l’alignement entre les candidats et la charte de la finance à impact social comme les statuts de FAIR. Il s’assure donc en réalité, que les adhérents viennent pour les bonnes raisons, et qu’ils puissent trouver dans FAIR ce qu’ils cherchent. Le Comité est composé de trois personnes : Loïc Dano (de MAIF), Xavier Decroix (d’Habitat et Humanisme, qui siège au titre du Comité des Fondateurs) et Mage Loys-Carreiras. Elle souligne les échanges de qualité au sein du Comité, lequel s’est réuni tous les mois pour analyser 28 candidatures. Le Comité note l’arrivée de beaucoup de nouveaux acteurs avec une grande diversité de profils qui illustrent celle des deux associations fondatrices de FAIR, mais aussi l’arrivée de plus en plus d’entreprises sociales ou d’associations dans un collectif qui est à l’origine d’abord le fait de financeurs. Cette activité intense a généré des débats utiles, pour comprendre comment FAIR doit s’ouvrir au mieux, entre adhésions, ou travaux en association ou partenariat avec d’autres.

Elle conclut par la présentation du profil des 17 nouveaux adhérents, avec 6 sociétés de gestion, 4 foncières, 4 entreprises sociale, 2 personnalités qualifiés, 1 conseiller en gestion de patrimoine.

7. Compte rendu d'activité du Comité International – NAB France

Clémence Vaugelade représente Cyrille Langendorff, Président du Comité et Vice-Président de l'association, qui ne pouvait participer à l'Assemblée Générale. Elle rappelle que l'international était l'un des sujets importants consécutifs à la fusion. En 2023, avec la reprise de l'animation au sein de FAIR du NAB France, ce dernier est devenu un Comité statutaire de l'association. Le NAB fait partie du réseau international GSG, et son animation est partagée avec la commission impact de France Invest et le FIR, ce qui permet de couvrir tout le spectre de l'impact (là où FAIR est positionné sur le « for impact »).

Chacun des trois acteurs anime un groupe de travail :

- La taxonomie sociale, par le FIR ;
- Le dimensionnement de marché de l'impact, par France Invest (FAIR rédigeant le panorama de la finance à impact) ;
- La stratégie d'impact des Fonds 90/10, par FAIR.

Au niveau Européen, l'EVPA, désormais Impact Europe, cherche à réaliser un dimensionnement du marché et s'est associé à 6 NAB dont le NAB France. L'objectif des travaux est d'agrèger les données nationales pour réaliser un panorama européen, ce qui donne lieu à des discussions de méthodologie et de définitions. L'objectif de ces travaux est de pouvoir porter des plaidoyers à tous les niveaux (France et Europe).

Les autres sujets internationaux concernent les travaux menés dans le cadre de la seconde convention avec l'AFD qui s'achève, qui ont permis de mettre en lumière les ESUS qui œuvrent dans les pays en développement, et de réaliser des études et des événements à l'international.

Clémence Vaugelade cite enfin le partenariat noué entre FAIR et MakeSense Africa visant à développer l'économie sociale et solidaire au Sénégal.

8. Compte rendu d'activité du Conseil Scientifique

Thierry Sibieude prend la parole pour le Conseil Scientifique, dont le rôle est d'éclairer la gouvernance et les équipes, mais également de participer à la production de contributions, ou à des recommandations méthodologiques. Il s'agit d'une instance consultative. Le Comité a travaillé sur les différentes publications de l'année, en particulier la note du GT exclusions, mais également le Zoom et le panorama. Le mandat de trois ans du Comité s'achève, et au nom du Comité sortant Thierry Sibieude remercie tous les membres pour leurs contributions.

9. Compte rendu d'activité du Comité du Label

Guy Courtois présente l'activité du Comité du label au nom de sa Présidente Isabelle Guénard Malaussène. Au cours de l'année, le Comité a labellisé 12 produits et en a délabellisé 10 (essentiellement du fait de fusion ou de changement d'orientation de produits).

Au 31 décembre, 190 produits étaient ainsi labellisés ; 102 produits bancaires, 41 produits d'épargne salariale et 47 titre de capital d'entreprises solidaires.

Guy Courtois rappelle que tous les produits font l'objet d'un contrôle annuel du Comité du label, ce qui représente un volume de travail important et croissant. Il salue à ce titre FAIR DATA ROOM et la collecte unifiée entre besoins du Label et de l'Observatoire depuis 2024.

Il précise que durant l'année le Comité du label s'est joint aux travaux de plusieurs groupes de travail : intégration des critères d'impact social dans les dossiers de candidature, participation au GT Exclusions, analyse des plateformes de financement participatif. Le Comité a en outre œuvré à l'intégration des critères de l'investissement à impact pour les financeurs solidaires consécutivement à l'adoption du nouveau Règlement. Ces travaux s'étendront en 2024 à l'assurance vie, par ajout dans le règlement du label des fonds de croissance et euro croissance.

Il conclut sa présentation par la mention de ses nouveaux nouveaux membres, Mme Yasmine Puteaux en 2023 ainsi que Pierre Valentin et Elodie Nocquet en 2024.

Frédéric Tiberghien estime que ces rapports montrent le bon fonctionnement de la gouvernance imaginée lors de la fusion, mais aussi celui des groupes de travail. Il apprécie et souligne la bonne coordination entre le Conseil, l'équipe et les GT.

Il relève au sujet de la délicate question des adhésions que le Comité des fondateurs a justement été créé pour garantir une forme de « Conseil de Surveillance » qui, dans les faits, fonctionne.

Il insiste sur le rôle du Conseil Scientifique comme caution de reconnaissance vis-à-vis de l'extérieur. Il remercie donc les membres des comités pour leur implication.

L'Assemblée Générale de FAIR, après avoir entendu le rapport moral du Président et le rapport d'activité de l'association et avoir délibéré sur ces rapports, les approuve à l'unanimité

10. Présentation du Rapport Financier et du Rapport du Commissaire aux Comptes, et affectation du résultat

En l'absence du Trésorier, excusé, Marine Thieffry, Responsable Administrative et Financière, présente les faits marquants de l'année 2023 :

- Consolidation des activités récurrentes (communication grand public, plaidoyer, label Finansol, publications...);
- Poursuite des investissements dans les systèmes d'information ;
- Fin de 6 ans de partenariat AFD ;
- Participation/organisation de nouveaux événements : PRESENT.E.S, Grand Débunk, etc. ;
- Pause du marché public sur les contrats à impact ;
- FAIR compte désormais 16 salariés à plein temps.

Les Produits

Marine Thieffry présente ensuite les produits. Elle relève en particulier que les ressources de l'association s'élevaient pour 2023 à 1,844 million d'euros, apportés à 59% par les cotisations des membres et les frais de dossier/de contrôle. Les subventions ont représenté 600 000 €.

Elle précise que les cotisations sont en hausse sur 3 ans, ceci malgré une réforme en 2022, tout comme les subventions pluriannuelles.

Les Charges

Les charges s'élèvent à 1,89 million d'euros, en hausse de 2% sur l'année. Elles concernent à 63% des charges de personnel ; et à 26% d'autres achats (dont 100 000 € de loyer et 400 000 € d'activités courantes).

Sur trois ans elle relève une stabilité des charges de personnel et une hausse des amortissements en raison des nombreux investissements.

L'externalisation des charges de FAIR DATA DATAROOM et de l'audit pour l'AFD n'avaient pas été budgétées, ce qui conduit à un déficit de 57 000 €. Dans la mesure où ces charges concernent des projets stratégiques, la réserve stratégique constituée en 2020 pourrait se voir imputer cette perte.

Comptes de Bilan

Les dettes sont en baisse de 14 %. Il n'y a pas d'emprunt actif chez FAIR, de ce point de vue la situation est donc saine.

Les immobilisations augmentent du fait de FAIR DATA ROOM/

Néanmoins l'autofinancement des projets fait que les disponibilités sont en baisse : celles-ci demeurent à un niveau confortable.

Le total bilan s'élève à 919 000 €.

Gaël Marteau de Symbiotics demande où en est le partenariat avec AFD ? le Président répond que selon ses propres termes, cette dernière décalé d'une année l'analyse de notre demande et reporte donc sa décision. FAIR est toutefois en discussion avec le Ministère des Affaires Etrangères pour financer la poursuite du « minimum » des travaux prévus.

Le Directeur Général confirme cette information et a intégré cette donnée dans la construction d'un budget 2024 particulièrement conservateur.

Emilie Wietzke de Terre de Liens demande les raisons du doublement du poste « impôts et taxes ». Le Directeur Général précise qu'en 2023, la TVA portant sur les activités de prestation de FAIR soumises à TVA ont été reportées du compte prestations vers le compte impôts et taxes. Lequel a aussi intégré une hausse sensible de la taxe sur les salaires.

Bilan social

Marine Thieffry présente le bilan social de l'association :

- 20 salariés : 13 femmes et « 6,5 » hommes en équivalent temps plein ;
- Un salaire annuel brut moyen de 42 972€, en hausse de 4% ;
- Une masse salariale de 785 000 € ;
- Un écart de salaires de un à deux ;
- 30% de turn-over
- 2% d'absentéisme.

Patrick Sapy revient sur le turn-over : l'équipe est jeune, en moyenne trentenaire, et profilée « diplômés qui recherchent un métier qui a du sens ». C'est souvent leur première ou deuxième expérience professionnelle ; dans une association dont les salaires sont généralement inférieur de 20% au marché, la plupart des collaborateurs restent deux à trois ans. Il a mis en place un système de fidélisation : intéressement, participation, prime annuelle, part variable et télétravail, qui ont entraîné une légère baisse du turnover. L'association y porte beaucoup d'attention, car cette « fuite d'expertise » pèse, mais c'est une conséquence du modèle économique de l'association qui dispose de ressources limitées.

Le Président précise que cette situation est commune dans le secteur associatif. Il la déplore néanmoins : il est difficile de former des experts, leur remplacement est délicat, avec une qualité de service un peu moins bonne pour les adhérents pendant le remplacement. En outre les vacances de poste sont plus longues qu'avant, car FAIR peine à recruter sur des postes très pointus les bons candidats.

Rapport du Commissaire aux Comptes

Jérôme Eustache du Cabinet Mazars, Commissaire aux comptes de l'association remercie le Directeur Général, la Responsable Administrative et Financière et le Cabinet comptable : le rapport financier produit est tout à fait complet, et l'association globalement documente très bien l'ensemble de ses procédures.

En foi de quoi il a certifié les comptes 2023 de l'association sans réserve : ceux-ci sont réguliers, sincères et fidèles à la réalité.

Dans son rapport spécial, il précise que l'association n'a aucune convention réglementée en cours.

L'Assemblée Générale de FAIR, après avoir pris connaissance du rapport financier présenté par le Trésorier et des rapports du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes de l'exercice 2023 tels qu'ils lui sont présentés et faisant apparaître un déficit de 57 1558, 24 EUR, à l'unanimité des voix moins une abstention.

L'Assemblée Générale de FAIR décide d'affecter le résultat 2023, se montant à 57 1558, 24 EUR, au report à nouveau, à l'unanimité des voix.

11. Quitus au Conseil d'Administration pour sa gestion

L'Assemblée Générale de FAIR approuve les actes de gestion accomplis par le Conseil d'administration au cours de l'exercice écoulé et dont il lui a été rendu compte et donne aux membres du Conseil d'administration quitus de leur mandat pour cet exercice, à l'unanimité des voix.

12. Plan stratégique 2024-2026

Clémence Vaugelade présente le plan stratégique 2024-2025.

Elle précise d'abord que sa réalisation a été réalisée par un comité de pilotage dont elle rappelle la composition, et en lien avec les membres, dans un processus largement itératif.

Le plan stratégique issu de ce travail, joint au dossier de l'Assemblée Générale, présente trois orientations principales, déclinées en plan d'action putatif :

- Axe 1 : Engager les épargnants d'aujourd'hui et de demain
- Axe 2 : Renforcer notre communauté de membres pour faire rayonner notre vision exigeante de la finance à impact social
- Axe 3 : Développer un laboratoire d'idées et d'innovations (mieux intégrer les enjeux environnementaux / multiplier les collaborations en France et à l'international).

Patrick Sapy précise que le Conseil d'Administration, dont c'est la prérogative, a voté le plan stratégique en décembre 2023.

Olivier de Guerre de Phitrust témoigne de l'AG récente de France Invest, lors de laquelle il a entendu un responsable du FEI confier que « finance with impact » ne marche pas, confirmant les intuitions de FAIR en 2021.

Benoit Granger se demande si le Plan ne vise pas à inverser les priorités en mettant l'environnement avant le social. Le Président répond fortement que selon la vision de l'association on ne peut faire l'un sans l'autre.

Geoffroy de Vienne du CIES salue ces travaux, et rappelle que la promesse faite aux épargnants concerne d'abord le social. Le Président rappelle l'existence du Zoom, conçu pour éclairer le champ des activités financées, et rappelle que le social reste une thématique largement dominante.

13. Budget 2024 et plan d'actions

Le Directeur Général rappelle les trois grandes priorités de l'association pour l'année 2024, dans la dynamique du Plan Stratégique, dont l'équipe a tiré un plan d'actions sans surprise majeure, puisque fidèle à ses orientations :

- **Mobiliser le grand public et inciter le passage à l'action** : sur la foi d'un audit de la communication déjà présenté au CA, un plan de communication à destination du grand public sera présenté à mi-année. Il s'appuiera, notamment sur la notoriété le label Finansol qui constitue une boussole pour les épargnants ;

- **Produire de l'expertise** : l'observatoire a bâti un programme d'études, avec notamment une mise à jour de l'étude sur les épargnants solidaires. L'association va poursuivre son travail autour de FAIR DATA ROOM ainsi que la production de données en lien avec les adhérents et les GT. Elle va également expérimenter une offre de formation (destinée aux membres et aux professionnels) ;
- **Expérimenter et dialoguer** : le centre de compétences sur les CIS va poursuivre sa mission, en particulier en lien avec des ONG pour étudier la faisabilité de contrats avec elles. Elle va développer une place de marché entre financeurs et porteurs de projet parce que les sollicitations qui lui parviennent sont permanentes. Deux conventions d'affaires sont d'ailleurs programmées en 2024 (Paris et Toulouse). Elle approfondira ses travaux à l'international pour promouvoir la finance à impact social ; et œuvrera à l'amélioration du cadre réglementaire.

En termes d'activités transversales, le plan d'actions prévoit de :

- **Capitaliser sur les ressources humaines**. Tout en adaptant la masse salariale aux ressources (l'association passe de 20 à 17 salariés), FAIR veut renforcer la formation et l'expertise de l'équipe et en poursuivant les efforts sur la rémunération/fidélisation de l'équipe.
- **Sécuriser le modèle économique** par l'équilibre des ressources entre cotisations fixes, contributions au label, et partenariats structurels (pluriannuels). FAIR veut également renouveler sa convention avec l'AFD, et renforcer les appels à sponsoring pour ses publications et événements.
- **Renouveler la gouvernance**, via les élections du jour : renouvellement du CA et de la Présidence.

En termes de budget et de ressources à mobiliser, FAIR prévoit une stabilité globale :

- Des ressources en légère progression, via une croissance des encours labellisés : augmentation des adhésions, hausse de 17% du niveau des cotisations, hausse des encours des produits labellisés. Anticipation également d'une hausse des subventions ;
- Côté emplois, une masse salariale globalement stable en termes d'effectifs (malgré la baisse du nombre de salariés) après les efforts passés sur l'augmentation des salaires notamment les petits (entre 2019 et 2023, le salaire moyen est passé de 35 à 42 000 €). Anticipation de charges élevées pour la communication grand public ; les amortissements vont continuer d'augmenter avec l'arrivée du nouveau CRM en 2024 et le développement de FAIR DATA ROOM.

Le budget prévoit un compte de résultat à l'équilibre.

Patrick Sapy complète ce tableau 2024 d'une mise à jour à la date de l'AG: la hausse des cotisations est bel et bien conforme aux prévisions. En revanche les subventions sont en légère baisse: FAIR a notamment anticipé la baisse probable de dotation de la Direction générale du Trésor. Ceci a nécessité une adaptation des charges en gelant 2 postes. En d'autres termes, à ce stade la construction et le pilotage de ce budget sont réalistes.

Geoffroy de Vienne demande si FAIR utilise des ressources bénévoles. Le Directeur Général présente Florent Brones, qui accompagne l'Observatoire de la finance à impact social et met en place des formations internes sur la finance ainsi qu'une étude sur la performance des fonds solidaires. A une question ultérieure sur l'apprentissage, il ajoute que FAIR utilise en moyenne les services de deux apprentis et trois stagiaires par an.

L'Assemblée Générale de FAIR, après en avoir délibéré, approuve le budget et le plan d'actions proposés par le Conseil d'Administration, à l'unanimité.

L'Assemblée Générale de FAIR, après en avoir délibéré, donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit, à l'unanimité.

14. Evaluation du barème des cotisations

Patrick Sapy présente à l'Assemblée les résultats de l'évaluation du barème des cotisations, évaluation décidée en 2022 lors de l'adoption du nouveau barème. Ce dernier avait été introduit pour rehausser l'équité entre les efforts demandés aux membres notamment en prenant en compte la faculté contributive. Le barème prévoyait d'autres dispositions, telles qu'une part fixe/variable, l'accueil « probatoire » des nouveaux membres au collège 2, etc. En revanche il faisait l'impasse sur l'introduction d'un indice d'évolution qui existait dans le barème précédent, ce dans un contexte d'inflation durablement faible.

Dans le contexte actuel, pour pallier l'inflation et la hausse subséquente des salaires, l'association propose d'intégrer un nouvel indice afin de garantir le pouvoir d'achat des ressources de l'association, indice qui serait celui de l'évolution des salaires dans la finance et l'assurance.

Frédéric Tiberghien complète : le Bureau et le CA ont déjà validé cette proposition, qui semble intelligente dans la mesure où elle évite de retoucher au barème. Il rappelle la dichotomie entre un plan stratégique ambitieux et des ressources limitées. Il exhorte donc l'Assemblée à donner les moyens à l'équipe en stabilisant les ressources.

Patrick Sapy précise que le budget qui a été présenté auparavant intègre l'introduction de l'indice.

L'Assemblée Générale de FAIR, après en avoir délibéré, approuve l'introduction de l'indice annuel « Indice des salaires annuels – activités financières et d'assurance » dans le barème de cotisations avec une base 100 au 31/12/2021, par 31 voix “pour” et 3 voix “contre” ainsi que 8 abstentions.

15. Election du Conseil d'administration FAIR

Frédéric Tiberghien introduit le sujet en rappelant que la gouvernance imaginée lors de l'adoption des nouveaux statuts fonctionne : les membres débattent, s'expriment, et finalement décident, parfois en plusieurs étapes dûment identifiées. L'association jouit d'un mécanisme de prise de décision facteur de consensus. Or cette plateforme commune que constitue FAIR est importante pour le plaidoyer, mais aussi pour son modèle économique

Olivier de Guerre, Président du Comité de nomination, prend la parole. Il précise que le Comité de nomination a pour rôle de proposer et impulser, pour s'assurer que l'organisation fonctionne. Celui-ci s'est féminisé avec l'arrivée de Laurence Laplane (Amundi) et de Marie Leclerc-Bruant (BPCE).

Il a suscité, et finalement recueilli, trois candidatures pour le poste de Président. Après audition de chacune et travaux, le Comité a proposé la candidature de Thierry Sibieude au 2nd collège et pour la présidence du Conseil d'Administration nouvellement élu. Il précise que cette information a été communiquée au Conseil actuel qui l'a approuvée. Thierry Sibieude dispose en effet de l'expérience et de l'expertise sur l'entrepreneuriat social et la finance à impact. Il connaît bien le monde associatif et FAIR pour avoir été le Président de son Conseil Scientifique.

Olivier de Guerre poursuit : le Comité de Nomination s'assure d'une représentativité au 1^{er} Collège fidèle à la diversité de l'association. Ce qui explique une extension de la durée pour proposer sa candidature. Par suite de quoi, le comité se satisfait de la diversité des candidats actuels.

Concernant le 2nd collège, le Comité doit proposer six personnalités à présenter à l'AG, après validation du CA, dont l'un serait élu à la Présidence au CA qui suit l'AG. Le Comité est quasi unanime sur les 6 personnalités présentées.

L'Assemblée est invitée à voter pour le 1^{er} collège, lequel compte 14 places pour 15 candidats :

- Julien Benayoun, Lita.co
- Anne-Sophie Bougouin, SIDI
- Alexis Charvériat, Habitat et Humanisme
- Loïc Dano, MAIF
- Catherine El Arouni, ENERCOOP
- Pierre-Emmanuel Grange, La Banque Postale
- Mathilde Krieger, Novaxia
- Laurence Laplane, Amundi
- Charles Le Gac de Lansalut, Solifap
- Fabien Leonhardt, Mirova
- Brigitte Monsou, Oikocrédit
- Bernadette Paul-Cornu, Familles Solidaires
- Philippe Poiré, crédit mutuel
- Pierre Rispoli, ESFIN Gestion
- Céline Scordia, La Nef

⇒ Tous les candidats sont élus à la majorité des membres présents ou représentés. La candidate ayant obtenu le moins de voix est Mathilde Krieger de Novaxia qui n'est donc pas élue au Conseil.

Elle vote ensuite pour le Collège 2, lequel compte 6 places pour 6 candidats :

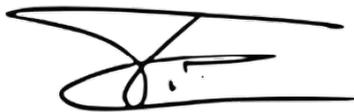
- Emilie Debled
- Marie Leclerc
- Mage Loys-Carreiras
- Laurence Moret
- Thierry Sibieude
- Geoffroy de Vienne

⇒ L'ensemble des candidats sont élus à la majorité des membres présents ou représentés.

Frédéric Tiberghien se félicite de la parité obtenue au nouveau Conseil, et remercie l'Assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, il met fin à la séance à 16h30.

Frédéric Tiberghien



Laurent Chereau

